

# ERASMUS PRO : POUR UN MILLION DE « JEUNES APPRENTIS EUROPÉENS » D'ICI 2020

Jacques Delors, Henrik Enderlein, Pascal Lamy, Enrico Letta, François Villeroy de Galhau, António Vitorino, Jean-Michel Baer et Sofia Fernandes | *membres du groupe de travail de l'Institut Jacques Delors sur l'emploi des jeunes*

« L'Europe se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait », affirmait Robert Schuman il y a 65 ans. Cette Tribune du groupe de travail de l'Institut Jacques Delors sur l'emploi des jeunes\* appelle les responsables européens à mettre en place d'urgence un nouveau programme de mobilité - Erasmus Pro - qui permette à un million de jeunes Européens d'ici 2020 d'acquérir une qualification professionnelle dans un autre pays européen.

Une version courte de cette Tribune est publiée par [Le Monde](#), [The Guardian](#) et le [Frankfurter Rundschau](#).

## 1. Chômage des jeunes : une situation inacceptable, des réponses insuffisantes

La situation de nombreux jeunes Européens est alarmante. 5 millions d'entre eux sont à la recherche d'un emploi, soit un jeune actif sur quatre. Dans certains pays, la proportion s'élève même à un jeune actif sur deux. Le drame d'une génération sacrifiée se dessine.

L'Union européenne est mise au défi car il en va de sa cohésion et de son avenir. L'ampleur de ce défi a conduit à une mobilisation des institutions européennes. Des réunions ont été tenues, des discours prononcés sur cette « priorité d'action », des promesses faites, des initiatives prises. Mais force est de reconnaître que l'impact des mesures adoptées a été limité.

La « Garantie pour la jeunesse », selon laquelle chaque jeune Européen doit recevoir une offre de qualité pour un emploi, une formation ou un stage dans les quatre mois suivant sa sortie de l'enseignement ou la perte de son emploi, ne porte pas les fruits espérés. Elle rencontre d'importantes difficultés de mise en place. Les crédits accordés ne sont tout simplement pas utilisés : seuls quelques millions sur les 6,4 milliards d'euros disponibles depuis fin 2013 ont été mobilisés en 2014.

D'autres actions ont été mises en œuvre, mobilisant le Fonds social européen ou les crédits de la Banque européenne d'investissement. La Commission a également lancé le programme « Ton premier emploi

Eures » qui apporte depuis 2012 une aide financière aux jeunes dans la recherche d'un emploi, d'un stage ou d'un apprentissage dans un autre pays de l'Union. Mais cette initiative n'est destinée qu'à moins de 1 500 jeunes par an (*voir Annexe*).

Le bilan de ces actions est donc décevant. La plupart viennent en appui d'initiatives qui restent nationales, avec leurs vertus mais aussi leurs limites. Certaines d'entre elles visent à encourager la mobilité. Bonne orientation mais le mouvement est trop timide et certainement pas de nature - dans sa modestie comme dans ses mécanismes - à influencer sur le niveau du chômage des jeunes de manière significative.

## 2. La mobilité transeuropéenne au service de la qualification et l'accès à l'emploi des jeunes

La mobilité est le cœur de métier de l'Union européenne. Dès son origine, mission lui a été donnée de favoriser la libre circulation des personnes et celle - ce qui est moins connu - des jeunes travailleurs (article 50 du Traité de Rome). D'importants textes ont été votés et des programmes de mobilité adoptés. Le plus emblématique de ces programmes est certainement Erasmus, qui a permis à plus de 3 millions d'étudiants d'aller suivre une partie de leurs études dans une université d'un autre État membre.

Ce que l'Europe a su faire par le passé pour ses futurs diplômés de l'enseignement supérieur, à travers le programme Erasmus, elle peut et doit le faire aujourd'hui

\* Les auteurs signent cette Tribune à titre personnel.

pour ses jeunes les moins qualifiés qui sont les plus touchés par le chômage.

La mobilité peut être un levier d'action en faveur de la qualification et l'accès à l'emploi des jeunes. Le succès rencontré par le programme allemand « MobiPro EU » – qui offre un soutien à de jeunes Européens voulant réaliser une formation en alternance en Allemagne – est la preuve (à petite échelle et d'une manière trop unilatérale) que la mobilité fonctionne.

Un programme encourageant la mobilité transeuropéenne des jeunes non-qualifiés devrait permettre :

- aux jeunes au chômage de bénéficier d'une perspective d'emploi dans les régions où des offres d'emploi en apprentissage demeurent sans réponse. On estime à plusieurs dizaines de milliers ces offres non pourvues.
- aux jeunes sans emploi d'acquérir une formation qualifiante, facteur d'employabilité, de valorisation et d'enrichissement personnel. Cela contribuerait au développement du capital humain européen.
- d'améliorer l'image de l'apprentissage en Europe, favorisant ainsi le succès des réformes nationales en cours visant à développer ce type de formation.

### 3. Un nouveau programme de mobilité européen : Erasmus Pro

Nous proposons que les dirigeants européens mettent en place d'urgence un nouveau programme de mobilité professionnelle – Erasmus Pro – qui permette à un million de jeunes Européens d'ici 2020 d'acquérir une qualification professionnelle dans un autre pays européen. Les jeunes concernés seront reçus dans un centre de formation et dans une entreprise dans le pays d'accueil pour une période de deux à trois ans, avec un accompagnement des régions d'origine.

L'ambition du programme Erasmus Pro doit être forte pour créer un effet mobilisateur auprès des jeunes et des entreprises et avoir un impact sur la réduction du chômage des jeunes en Europe. Avoir 200 000 nouveaux « jeunes apprentis européens » par an est un objectif ambitieux mais à la portée des États membres, compte tenu des places d'apprentissage aujourd'hui disponibles et non pourvues ainsi que du potentiel de création de nouvelles places. Au-delà du potentiel d'augmentation de l'offre dans les pays qui font face à

des pénuries de main d'œuvre, des centaines de milliers de nouvelles places seront créées chaque année d'ici 2020 dans les pays qui développent actuellement leur système d'apprentissage.

L'UE offre certes, déjà, à travers un volet du programme Erasmus +, la possibilité aux jeunes apprentis européens de réaliser une partie de leur formation à l'étranger. Cette initiative sera certainement utile lorsque l'ensemble des pays auront mis en place un système d'apprentissage de qualité, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Les pays les plus touchés par le chômage sont également ceux qui ont le plus de retard dans ce domaine. Tout cela explique l'impact très limité de ce (sous)programme.

### 4. Modus operandi du programme : mobiliser les jeunes et les entreprises

Face à l'urgence du défi à relever, la mise en œuvre de ce programme doit être rapide, simple et directe. Il faut susciter chez les jeunes la volonté de faire partie de ce « million » de jeunes apprentis en mobilité et il est indispensable que les entreprises se sentent impliquées dans cette dynamique. Pour cela, l'UE doit mettre en place une campagne de communication en s'appuyant en particulier sur les médias, Internet et les réseaux sociaux.

Le programme Erasmus Pro doit offrir aux jeunes qui souhaitent réaliser une formation en apprentissage dans un autre pays :

- l'accès aux offres disponibles à travers l'UE ; les offres seront relayées par le réseau Eures, le réseau des agences nationales pour l'emploi et tout organisme public ou privé de formation professionnelle et/ou de jeunesse. Le jeune devra bénéficier de l'assistance d'un conseiller national pour l'emploi dans la préparation et la présentation de sa candidature. L'agence qui envoie un jeune dans un autre pays européen aura la responsabilité de maintenir le lien avec lui, notamment via au moins un entretien annuel.
- la couverture des frais de mobilité (deux déplacements annuels dans la région d'origine, indemnité de logement) et des coûts de la formation linguistique. Cette aide européenne s'ajoutera à la rémunération versée aux jeunes par l'entreprise.
- un accompagnement dans le pays d'accueil qui commence par la préparation de la formation et se poursuivra tout au long du parcours du jeune.

Le programme Erasmus Pro doit reposer sur un réseau « d'organismes porteurs de projet » dans les pays d'accueil. Ces organismes proposent un ensemble de places d'apprentissage aux jeunes Européens et sont responsables de l'accompagnement des jeunes qu'ils sélectionnent (aide aux démarches administratives, cours de langue, insertion socio-culturelle, versement de l'aide européenne). Chaque jeune se retrouve ainsi intégré dans un groupe de jeunes apprentis européens en mobilité.

Ces organismes porteurs de projet peuvent être les entreprises elles-mêmes, quand elles ont la capacité d'accueillir un groupe d'au moins 10 d'apprentis et d'assurer leur accompagnement, ou les centres de

formation. Ces derniers auront un rôle particulièrement important pour les petites et moyennes entreprises qui n'auront pas la capacité d'organiser directement la mobilité des jeunes qu'elles veulent accueillir.

Enfin, pour inciter les entreprises à s'engager dans ce programme de qualification transfrontière, le programme Erasmus Pro doit prévoir une participation au salaire versé à l'apprenti européen. Au-delà de cette incitation financière, les entreprises doivent être appelées à assumer leur part de responsabilité dans la formation des jeunes travailleurs européens. C'est dans leur intérêt d'avoir en Europe une main-d'œuvre dont les compétences et les connaissances répondent à leurs besoins.

### ENCADRÉ 1 ► Comment Erasmus Pro fonctionnerait en pratique ?

Une entreprise suédoise de télécommunications propose de former 50 apprentis européens à des métiers dans le domaine des télécoms. Elle est à ce titre « organisme porteur de projet ». Son offre est diffusée à travers l'Europe, notamment par les agences nationales pour l'emploi et sur les réseaux sociaux. À Barcelone, un des jeunes contactés est intéressé ; un autre a lui entendu parler du programme Erasmus Pro via Facebook, partenaire du programme. Ils se retrouvent tous deux accueillis par l'entreprise suédoise, au milieu d'un groupe de jeunes venus des divers pays européens. L'insertion commence par un apprentissage pratique de la langue et de la culture suédoise, en douze semaines d'immersion aussi ludique que possible. Puis les jeunes Européens rejoignent l'apprentissage professionnel aux côtés de leurs collègues suédois. Tous leurs frais de formation sont pris en charge par l'entreprise, qui verse également aux jeunes une rémunération mensuelle équivalente à celle des apprentis nationaux et couvre une partie des frais liés à la mobilité (déplacements et indemnité de logement). L'entreprise est responsable du bon déroulement de l'insertion, et est défrayée pour un montant d'environ 10 000€/an/jeune par le budget Erasmus Pro. Pour leur gestion administrative, ces fonds européens transitent par l'agence pour l'emploi suédoise.

Au terme de leur apprentissage, quelques jeunes choisissent de prendre un premier emploi dans l'entreprise qui les a accueillis. Un des deux jeunes de Barcelone revient par contre immédiatement dans sa région d'origine où – via l'agence publique pour l'emploi – un acteur des télécommunications espagnol l'a recruté au vu de sa qualification. L'autre, resté en Suède, revient régulièrement dans sa région d'origine et y maintient le contact avec l'Agence nationale pour l'emploi. Il envisage de prendre un poste en Espagne bien valorisé après quelques années d'expérience professionnelle en Suède.

## 5. Un budget de l'ordre de 5 milliards d'euros par an en faveur des jeunes apprentis européens

La mise en place de ce programme impliquerait pour l'UE un coût mensuel par jeune de l'ordre de 800 euros (variable selon le niveau de vie et le niveau de rémunération des apprentis des différentes régions européennes), à répartir entre l'aide accordée au jeune et l'incitation financière à l'entreprise.

Pour permettre à 200 000 jeunes par an de bénéficier de ce parcours qualifiant dans un autre État membre, l'UE devrait ainsi mobiliser un budget d'un montant de 4 à 6 milliards d'euros par an (coût moyen de 20 000 à 30 000 euros par jeune, selon la durée de l'apprentissage).

Cet effort de l'ordre de 5 milliards d'euros par an est à la portée de l'UE et de ses États membres. Pour lancer

le programme, l'UE n'aurait d'ailleurs besoin de mobiliser la première année que 2 milliards d'euros, le coût de la première année de mobilité des 200 000 premiers jeunes apprentis européens.

Les ressources existent. Il faut commencer par regarder dans le budget de l'UE si des fonds non-utilisés peuvent être mobilisés en faveur de ce nouveau programme. Un lien pourrait être fait entre ce nouveau programme et la « Garantie pour la jeunesse » : un apprentissage à l'étranger devrait constituer une des options proposées aux jeunes sans emploi et non qualifiés. Il pourrait ainsi être envisagé de mobiliser une partie des 6,4 milliards d'euros de l'« Initiative pour l'emploi des jeunes » – dont il n'est prévu de débloquer qu'un milliard d'ici la fin de l'année – pour lancer ce nouveau programme de mobilité.

Si la volonté politique est au rendez-vous, ce n'est pas un problème de financement qui empêchera la mise en place de l'initiative. Le coût de l'action doit d'ailleurs être rapporté au coût de l'inaction : une étude récente estime que le coût des jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation au sein de l'UE a dépassé 150 milliards d'euros en 2011. S'ajoutent à ces pertes les coûts à moyen/long terme du chômage, tant pour l'économie - le chômage alimente une détérioration du capital humain qui a un impact négatif sur la productivité du travail et la croissance potentielle - que pour la société.

### **6. Assurer une mobilité circulaire des jeunes apprentis au sein de l'UE et favoriser le retour dans le pays d'origine**

Erasmus Pro apporte des avantages coopératifs. Le chômage des jeunes diminue ; le capital humain européen est valorisé ; l'intégration européenne progresse.

Toutes les régions européennes ont vocation à être des régions d'origine et d'accueil de jeunes apprentis européens, comme c'est le cas avec la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur. Néanmoins, en raison des différences actuelles de niveau de chômage des jeunes entre les différentes régions de l'UE, il se peut qu'on assiste de façon conjoncturelle à un déséquilibre des flux de mobilité à travers l'UE. En effet, il ne serait pas surprenant que les jeunes des pays où le chômage est le plus élevé soient les plus réceptifs à cette initiative, alors même que les pays où le chômage des jeunes est le plus bas sont également ceux qui peuvent offrir à court terme la meilleure offre, en quantité et qualité, de formations en apprentissage.

Face au risque d'une mobilité conjoncturelle « asymétrique », il importe d'apporter trois réponses, toutes destinées à favoriser le retour dans le pays d'origine :

- La première réponse tient bien sûr à la liberté du jeune apprenti européen. Il n'aura à l'issue de ses deux ou trois années de formation aucune obligation de rester dans sa région d'accueil - pas plus d'ailleurs qu'il ne pourra avoir d'obligation de revenir dans sa région d'origine.
- La région d'origine doit mettre en place les conditions nécessaires pour maintenir le lien avec ses jeunes apprentis en mobilité. Au-delà du rôle des agences nationales pour l'emploi, chaque État membre devra créer un réseau sur Internet qui réunisse l'ensemble de ses jeunes en apprentissage

à l'étranger et permette l'interaction entre eux ainsi qu'avec des acteurs nationaux, notamment les entreprises. Cette dynamique augmentera les chances de retour dans la région d'origine des jeunes à la fin de leur formation. Chaque pays bénéficiera ainsi de ses jeunes « Erasmus Pro », revenus après avoir acquis un métier, une langue étrangère, une culture européenne.

- Pour garantir cette mobilité circulaire des jeunes, l'UE a également un rôle important à jouer. Dans le cadre du programme Erasmus Pro, le financement de deux séjours annuels dans le pays d'origine devra être garanti. Mais la principale contribution de l'UE dans ce domaine est son action en faveur de la réduction des obstacles administratifs et juridiques à la mobilité des travailleurs.

La réussite de la mobilité européenne - des apprentis tout autant que des travailleurs en général - suppose en effet de faire avancer deux (longs) chantiers européens :

- la portabilité des droits sociaux dont l'assurance maladie, l'indemnité chômage et la retraite complémentaire,
- et la reconnaissance mutuelle des diplômes et qualifications, que ce soit *de jure* ou *de facto*.

Si, d'un point de vue juridique, la reconnaissance des diplômes et des qualifications est aujourd'hui possible dans la plupart des domaines, dans l'application des textes il y a encore trop de limitations, liées notamment à des procédures administratives trop lourdes. Or, un jeune Erasmus Pro doit avoir la garantie que sa qualification sera reconnue dans l'ensemble de l'UE. Ce que le marché unique a permis pour la libre circulation des biens (reconnaissance mutuelle des agréments), l'UE doit aujourd'hui le garantir pour les personnes.

### **Conclusion**

La gravité de la situation appelle à une action rapide et à un consensus au plus haut niveau des institutions européennes (Conseil européen, Parlement, Commission). Dans des circonstances historiques particulières, comme lors de la réunification allemande, l'UE a su faire preuve d'une capacité d'action rapide et mettre en place les outils indispensables à l'issue de procédures exceptionnelles. Nous sommes dans une situation de ce genre. La génération perdue n'attendra pas indéfiniment.

---

## **ANNEXE 1 ► Principales initiatives de l'UE en faveur de l'emploi des jeunes**

### **1. La « Garantie pour la jeunesse » et le paquet de 6,4 milliards d'euros de l'« Initiative pour l'emploi des jeunes »**

L'initiative phare adoptée par l'UE pour lutter contre le chômage des jeunes est la « Garantie pour la jeunesse ». Cette initiative vise à répondre à l'urgence de la situation actuelle en appelant les États membres à veiller à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans aient accès à une offre de qualité en matière d'emploi, de formation, d'apprentissage ou de stage dans les quatre mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi. Pour cela, les États doivent notamment engager des réformes structurelles qui permettent de faciliter la transition éducation-emploi des jeunes.

Pour contribuer à la mise en place de la « Garantie pour la jeunesse » dans les régions de l'UE où le chômage des jeunes est supérieur à 25%, l'UE a approuvé dès 2013 un paquet de 6,4 milliards d'euros (l'« Initiative pour l'emploi des jeunes ») qui devait être utilisé entre 2013 et 2015. Néanmoins, la Garantie pour la jeunesse a rencontré d'importantes difficultés de mise en place au niveau des États membres et seul 1 milliard d'euros de ce paquet devrait être utilisé d'ici fin 2015. À ce paquet budgétaire s'ajoutent les allocations du Fonds social européen (doté de 10 milliards d'euros par an) dont une partie importante doit être mobilisée en faveur de l'emploi des jeunes.

### **2. L'Alliance européenne pour l'apprentissage et le Cadre de qualité pour les stages**

L'action de l'UE s'est également centrée sur l'amélioration des stages et des apprentissages. La Commission européenne a ainsi lancé deux initiatives : l'« Alliance européenne pour l'apprentissage », dont l'objectif est de favoriser les partenariats nationaux pour le développement de l'apprentissage, promouvoir la valeur ajoutée de ce système de formation, contribuer à l'élaboration de cursus communs de formation en alternance pour différentes professions et faciliter la reconnaissance de l'apprentissage suivi à l'étranger ; ainsi que le « Cadre de qualité pour les stages », visant à garantir la qualité des stages proposés aux jeunes afin que ces derniers constituent un véritable pont entre le monde de l'éducation et celui du travail.

### **3. Les prêts de la Banque européenne d'investissement en faveur des compétences et emplois des jeunes**

La Banque européenne d'investissement (BEI) a lancé en 2013 le programme « Compétences et emplois – Investir pour la jeunesse » qui permet l'octroi de prêts pour financer des projets dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle afin de renforcer l'employabilité des jeunes (volet « Compétences ») ainsi que stimuler la demande d'emplois pour les jeunes en facilitant l'accès aux financements des PME qui embauchent des jeunes (volet « Emplois »). En 2014, la BEI a accordé un montant total de 13 milliards d'euros de prêts au titre de ce programme, dont 10 milliards pour le volet « Emplois » et 3 milliards pour le volet « Compétences ».

### **4. Le soutien à la mobilité des jeunes – une réforme du réseau EURES et l'initiative pilote « Ton premier emploi EURES »**

Afin de favoriser la mobilité des travailleurs au sein de l'UE, la Commission a engagé une réforme du réseau paneuropéen de recherche d'emploi – EURES – qui devrait permettre d'accroître la transparence du traitement des offres d'emploi, améliorer les processus de mise en correspondance des compétences et renforcer la coopération entre les prestataires de services publics et privés. De plus, la Commission a lancé une initiative pilote, « Ton premier emploi EURES », qui est un programme de mobilité en faveur de l'emploi qui aide les jeunes européens à trouver un emploi, un stage ou un apprentissage dans un autre pays de l'UE. Le dispositif associe des services personnalisés de recrutement et de placement et des mesures d'incitation financière de l'UE (contributions aux frais de voyage pour les entretiens d'embauche ou l'installation dans un autre pays de l'UE et financement de formations avant emploi, notamment des cours de langue). La portée de cette initiative est néanmoins trop faible : seuls 5 000 jeunes en quatre ans devraient profiter de cette initiative (2012-2015).

---

Sur les mêmes thèmes...

**RÉPARER ET PRÉPARER : RENFORCER LES ÉCONOMIES EUROPÉENNES APRÈS LA CRISE**

Henrik Enderlein, Joachim Fritz-Vannahme et Jörg Haas, *Études & Rapports*, Jacques Delors Institut – Berlin / Bertelsmann Stiftung, janvier 2015

**EMPLOIS, MOBILITÉ, INVESTISSEMENT SOCIAL : TROIS ENJEUX-CLÉS POUR L'EUROPE SOCIALE**

Sofia Fernandes, *Policy Paper n° 120*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, novembre 2014

**CROISSANCE ET EMPLOI : QUELLE STRATÉGIE POUR L'UE ?**

Maria Eugenia Le Gourrière, *Synthèse*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, mars 2014

**QUELLE EUROPE SOCIALE APRÈS LA CRISE ?**

Sofia Fernandes et Emanuel Gyger, *Synthèse*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, février 2014

**RENFORCER L'UEM : COMMENT MAINTENIR ET DÉVELOPPER LE MODÈLE SOCIAL EUROPÉEN ?**

Sofia Fernandes et Kristina Maslauskaitė, *Études & Rapports n° 101*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, novembre 2013

**CHÔMAGE DES JEUNES, DIVERGENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CAPACITÉ BUDGÉTAIRE DANS LA ZONE EURO**

Maria João Rodrigues, *Policy Paper n° 102*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, novembre 2013

**DOTER L'UEM D'UNE DIMENSION SOCIALE**

Jacques Delors et Sofia Fernandes, *Tribune – Le Mot*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, octobre 2013

**ERASMUS ET LA MOBILITÉ EUROPÉENNE : UN INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE**

Yves Bertoncini, *Tribune*, Notre Europe, octobre 2012

Directeur de la publication: Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © Institut Jacques Delors

